



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 131609

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question de la fraude à l'assurance vieillesse des personnes qui prennent leur retraite à l'étranger. La Cour des comptes, s'appuyant sur des rapports et sur les comptes de la caisse nationale d'assurance vieillesse, a relevé le problème de l'absence de déclaration ou de la déclaration tardive des décès de retraités résidant à l'étranger. S'il existe déjà des moyens de prévention des risques de fraudes aux décès (demandes d'attestations d'existence, vérifications sur place, possibilité d'interroger les services d'état civil de pays étrangers), elles ne sont manifestement pas suffisantes pour enrayer le phénomène. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend prendre des mesures pour lutter efficacement contre ce type de fraude aux prestations sociales.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131609

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2669

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)